

Arrestation de Rémy Daillet et de sa famille en Malaisie : une cabale médiatique ?



[Source : francesoir.fr]

Auteur(s): FranceSoir

Le Français Rémy Daillet-Wiedemann, ainsi que sa compagne Léonie Bardet et leurs enfants, ont été arrêtés en Malaisie ce samedi 29 mai, suite à l'expiration de leur visa le 21 mai 2021. Pour obtenir une prolongation de leur titre de séjour, l'immigration a besoin d'une lettre de soutien de l'ambassade de France, ce qu'elle a refusé de faire. L'immigration de Langkawi est de ce fait incapable de traiter la demande de prolongation de Rémy Daillet et sa famille ; ils se retrouvent dans un cas de dépassement de séjour et ont été arrêtés. Grâce à un entretien téléphonique que nous avons obtenu avec elle depuis la prison de Langkawi, Léonie Bardet nous livre ce qu'elle et sa famille vivent depuis leur arrestation par la police, samedi après-midi.

France Soir : De quand datent derniers contacts avec l'ambassade pour obtenir la lettre de soutien ?

Léonie Bardet : Nous avons un agent qui s'occupe de notre dossier d'immigration depuis des années. Ça fait des années qu'on est en demande de visa. Elle a eu un premier rendez-vous avec l'immigration avec notre dossier. Ensuite, on a eu un second rendez-vous. Nous nous sommes tous rendus à l'immigration, un rendez-vous normal. Elle devait y retourner le lendemain. Elle n'a toujours pas eu de réponse, ils devaient lui téléphoner dans le week-end...

Donc samedi vous avez été emmené en détention avec les enfants et Monsieur Daillet c'est ça ?

Oui, moi je suis placée avec mes trois enfants, ma grande de 17 ans, mon garçon de 9 ans et ma petite fille de 1 an, et je suis enceinte. Nous sommes séparés de Rémy.

Quelles sont les conditions de détention ?

Nous sommes dans une cellule de neuf mètres carrés, sans lumière du jour. C'est la troisième nuit ce soir, et nous dormons à même le sol. On ne peut pas dormir car il y a énormément de bruit et de chaleur. On n'avait pas d'eau dans la cellule jusqu'à tout à l'heure. On en avait juste au moment des repas. C'est très sale, il y a des toilettes à la turque dans la cellule. Le plus dur c'est de dormir par terre, avec le bébé, qui dormait sur moi et qui pleure beaucoup. C'est extrêmement long et on a très peur. On ne sait pas du tout pour combien de temps on est là, on n'a eu le temps de contacter personne.

Vous avez eu un contact avec M. Daillet depuis l'incarcération ?

On se croise dans les couloirs et je sais qu'il fait une grève de la faim. Nous on a eu de la chance, au bout de la deuxième nuit, on a pu avoir une couverture et on a pu garder des tee-shirts pour faire des coussins, mais lui n'a rien du tout.

Pour votre bébé, vous avez tout ce qu'il vous faut ?

Quand ils nous ont emmenés au poste de police. Ils ne nous ont pas dit qu'ils nous arrêtaient, ils nous ont dit qu'ils nous emmenaient à l'immigration. Donc on ne savait pas qu'on était en état d'arrestation. On a pris quelques affaires, les affaires de base pour le bébé, mais on ne pensait pas que ça allait durer aussi longtemps. Je pensais qu'on rentrerait le soir. J'ai pris six couches, un biberon, la tétine... Ce n'est pas suffisant.

Aujourd'hui, vous avez pris contact avec un avocat ?

Hier la consule m'a téléphoné. Il faut savoir que j'avais déjà eu un contact avec elle dans le cadre d'un divorce avec mon ex-mari en 2017-2018, un problème de passeport : on nous refusait ici le renouvellement des passeports des enfants. Donc elle m'a appelée hier pour me demander si on avait besoin d'une aide consulaire. J'ai demandé en quoi cela consistait, et elle m'a dit qu'on ne pouvait pas faire grand-chose, à part vérifier que mon avocat était au courant. En effet, on ne peut rien remettre en cause de l'administration malaisienne. On ne comprend pas pourquoi l'administration s'entête à vouloir faire du mal à ses ressortissants et nous mettre des bâtons dans les roues.

Il y a beaucoup d'autres personnes qui sont dans votre cas et pour autant ils ne finissent pas au poste, comment vous expliquer le traitement que vous subissez ?

C'est une cabale médiatique contre Rémy. L'avocat a bien compris que pour avoir Rémy, il fallait passer par moi et les enfants. Nous servons d'appât à la police.

Donc vous êtes toujours incarcérée pour un problème de visa. Les services de l'immigration étant fermé, vous n'avez pas eu de date. Vous avez eu des contacts éventuels avec l'ambassade de France pour vous donner une assistance consulaire, mais vous ne savez pas exactement ce qui va se passer ?

C'est surtout qu'on avait un dossier complet pour avoir une extension, mais l'ambassade de France n'a pas daigné nous donner une lettre de soutien sans explication. Donc, voilà le résultat.

Vous supposez que ce refus de cette lettre de soutien servirait à arrêter Rémy ?

Cela fait cinq ans qu'on est en Malaisie et on travaille ici, on est inséré, on connaît beaucoup de monde. Dès le départ, on a cherché à se régulariser en créant une société, en demandant des visas, un visa de dix ans et ensuite le visa de cinq ans (MTAP), mais avec le covid tout s'est arrêté. De plus, avec mon divorce en France qui a duré quatre ans, je n'ai pas pu divorcer ni me remarier. C'est ça qui a bloqué car pour le visa de dix ans (MM2H), pour être considérée comme une famille il faut être marié. Donc il y a des empêchements à cause de mon ancien mariage je comprends, mais qu'il y ait des empêchements à cause de l'ambassade ce n'est pas normal.

De son côté, Me Ng, l'avocat malésien de Rémy Daillet confirme l'arrestation de Monsieur Daillet ce samedi, suite à l'expiration de son visa depuis le 21 mai 2021. Pour lui, il est normal que les services administratifs malaisiens se saisissent d'un tel cas. Il confirme aussi que les conditions de détentions dans la prison de Langkawi sont spartiates. Il déclare avoir été en contact avec les services de l'immigration et de l'ambassade de France en Malaisie et être au courant du mandat d'arrêt à l'encontre de Mr Daillet dans le cadre de l'affaire du rapt de la petite Mia, fillette de 8 ans qui a été retrouvée en avril 2021 avec sa mère en Suisse. Cependant, il ne s'est pas étendu sur les liens éventuels entre cette affaire et son arrestation, restant sur les faits : l'expiration du visa. Maître NG reconnaît cependant que beaucoup de demandes de visa ou d'extension de visa prennent plus de temps à cause de la crise sanitaire.

En France, Maître Philippe Fortabat Labatut, ancien contrôleur des brigades des douanes à l'aéroport de Roissy et avocat international dont le client est Rémy Daillet déclare :

« Dans le cadre de l'affaire Mia, je ne peux pas croire que la DGSI ne connaissait pas l'équipe – l'approche utilisée est connue, l'objectif à atteindre était Remy Daillet. Ils ont donc suivi l'équipe afin de faire une liaison avec M. Daillet. C'est une méthode bien connue des services qui se conclut par un coup de communication y compris le mandat d'arrêt international du juge de Nancy. L'affaire continue avec ce visa touristique dont nous avons la preuve qu'il avait demandé l'extension.

Sur l'île de Langkawi, le bureau de l'immigration était fermé pour cause de crise sanitaire. Une raison qui explique le retard de réponse des autorités malaisienne à l'extension de visa. Ceci fournit un prétexte opportun pour potentiellement envisager l'expulsion de Mr Daillet vers la France, bien plus facile qu'une extradition. »

Rappelons que la Malaisie n'a pas de convention d'extradition avec la France.

Auteur(s): FranceSoir